

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/018 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROJET DE REPARATION DE TUNNELS FERROVIAIRES DE PONTE-ROTTO ET D'OMELLINA

SEANCE DU 2 FEVRIER 2007

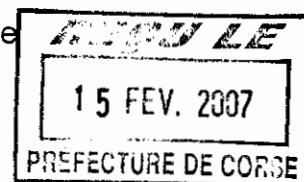
L'An deux mille sept, et le deux février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, DOMINICI François, GORI Christiane, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee à M. DOMINICI François
M. GALLETTI José à Mme ANGELI Corinne
Mme GUERRINI Christine à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme MOZZICONACCI Madeleine à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme NATALI Anne-Marie à M. LECCIA Jean-Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. MARTINETTI Jean-Charles
Mme SCOTTO Monika à M. MONDOLONI Jean-Martin



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, BURESI Babette, DELHOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI-PADOVANI Hélène, RICCI-VERSINI Etienne, SISCO Henri.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code des Marchés Publics en date du 1^{er} septembre 2006,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.

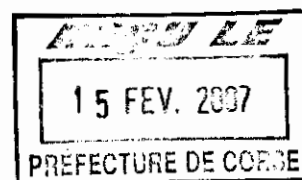
ARTICLE 2 :

DECIDE l'engagement des procédures réglementaires en vue de la réalisation de l'opération et notamment,

ARTICLE 3 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Etat	70 %	3,885 M € H.T.
CTC	30 %	<u>1,665 M € H.T.</u>
TOTAL		5,550 M € H.T.



ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les appels d'offres correspondants.

ARTICLE 6 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

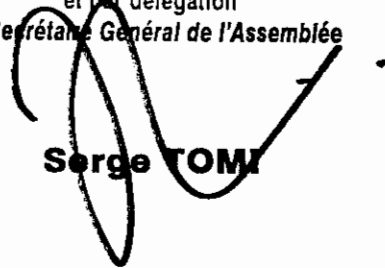
AJACCIO, le 2 février 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

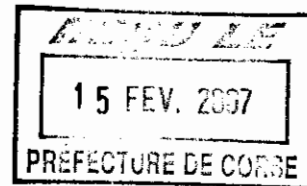


Camille de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI



ANNEXE

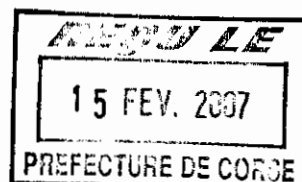
ANNEXE
15 FEV. 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

REPARATION DE TUNNELS FERROVIAIRES - PONTE ROTTO ET OMELLINA

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de réparation de deux tunnels ferroviaires situés sur la ligne centrale Ajaccio/Bastia :

- Ponte-Rotto situé à proximité de la gare de Ponte-Leccia,
- Omellina situé à proximité de la gare de Vizzavona.



1) LA MODERNISATION DU RESEAU

La Collectivité Territoriale de Corse met en œuvre, depuis 2002, un effort important de modernisation du réseau ferroviaire qui vise à pérenniser et à développer le transport ferroviaire.

Les objectifs visés sont la sécurisation des transports, l'accroissement du trafic voyageur et la réduction des temps de parcours.

Les investissements définis se traduisent concrètement par :

- ✓ l'acquisition de nouveaux matériels de transport voyageurs : 12 autorails AMG livrés à partir d'avril 2007,
- ✓ l'amélioration des infrastructures ferroviaires : renouvellement de 130 km de voies ferrés, régénération de tunnels et ouvrages d'art,
- ✓ la mise en sécurité des circulations par le confortement des parois rocheuses,
- ✓ la mise en place d'une signalisation ferroviaire moderne (commande centralisée de voie unique),
- ✓ la rénovation et l'extension des installations ferroviaires de maintenance.

2) CADRE DE L'OPERATION

Le patrimoine des ouvrages d'art du RFC comprend 58 tunnels pour un linéaire total de 13,500 m, dont deux ouvrages supérieurs à 1 000 mètres.

Construits à la fin du 19^{ème} siècle, ces ouvrages en maçonnerie n'ont jamais fait l'objet ni de modification, ni de réparation majeure.

Dans le cadre de la modernisation du réseau, six (6) tunnels ont fait l'objet d'études plus approfondies suite aux inspections détaillées, aux modifications de la voie et à l'arrivée future des nouveaux autorails.

Les six tunnels concernés sont :

PK	NOM	LONGUEUR
0,240	TORRETTA	1 420
42,680	PONTE-ROTTA	208

PK	NOM	LONGUEUR
80,900	POGGIO DE VENACO	380
83,650	SAINT-PIERRE DE VENACO	611
105,350	OMELLINA	86
106,800	VIZZAVONA	3 916

Les inspections et investigations ont mis en évidence la nécessité de procéder à des réparations urgentes sur les quatre prochaines années.

Les travaux consistent pour l'essentiel aux prestations suivantes :

- rejointoiement des maçonneries,
- renforcement par coque et nervures en béton projeté,
- injection de régénération.

A ce stade, nous ne disposons que d'une estimation sommaire pour l'ensemble des ouvrages et d'un coût prévisionnel de niveau projet pour les tunnels de Ponte-Rotto et Omellina, objets du présent rapport.

Le montant total des travaux pour les 6 tunnels est de l'ordre de 15 M €.

Ce coût élevé s'explique notamment par :

- le volume des travaux,
- la nature des prestations,
- les conditions d'exécution.

Compte tenu de la longueur importante des tunnels à traiter (tunnel de Vizzavona 4 000 m), toute prestation, même simple comme la réalisation de trottoirs, génère des volumes élevés.

Les prestations nécessitent des techniques et compétences très spécialisées : béton projeté, rescindement, phasage fin en milieu confiné...

Les conditions d'exploitation pèsent aussi lourdement dans le coût de ces travaux.

L'insertion de ces opérations sur un réseau en pleine mutation implique un phasage technique par nature, par localisation et nécessite parfois des interventions uniquement de nuit. D'autre part, il convient de tenir compte des difficultés logistiques et tout particulièrement de la possibilité de recourir à des moyens routiers, ferroviaires ou mixtes.

Par exemple, le tunnel d'Omellina sera traité de jour, par moyens routiers essentiellement et durant la coupure d'exploitation dans le cadre du renouvellement des voies et du ballast.

En revanche, celui de Ponte-Rotto sera un chantier nocturne avec remise à la circulation tous les matins.

3) DESCRIPTION DE L'OPERATION

Compte tenu de l'étendue de la gravité des désordres et de la nécessité de rectifier certaines sections pour les futurs autorails, ces deux tunnels font l'objet de la première consultation.

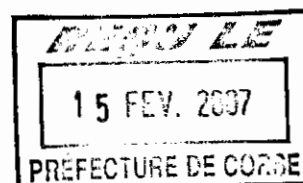
Les principaux travaux sur Ponte-Rotto sont :

- chemisage en surépaisseur par béton projeté,
- consolidation par injection,
- renforcement par insertion de nervures en béton projeté armé.

La durée des travaux est de 24 semaines.

Les principaux travaux sur Omellina sont :

- chemisage en surépaisseur par béton projeté,
- rescindement de la maçonnerie.



La durée des travaux est de 10 à 12 semaines.

Les principales difficultés techniques concernent le tunnel de Ponte-Rotto :

- travail de nuit pour éviter les coupures d'exploitation,
- phasage compliqué des prestations pour préserver la structure,
- contraintes fortes de sécurité et de protection des ouvriers et des tiers (exploitant, autres entreprises).

4) MONTAGE DE L'OPERATION

Le montant global de cette première tranche est de 6 017 000 € TTC répartie comme suit :

Objet	Montant HT (M€)	Montant TTC (M€)
Travaux	4,950	5,346
Maîtrise d'œuvre travaux	0,200	0,239
Contrôle	0,100	0,108
Divers	0,100	0,108
Aléas	0,200	0,216
Total	5,550	6,017

Compte tenu du volume de travaux et de la fréquence du phasage retenu, l'appel d'offre européen est nécessaire dès la première consultation de travaux.

L'opération devrait être financée dans le cadre de la deuxième convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la sous-mesure «Chemin de Fer» selon la répartition suivante :

70 % Etat : 3,885 M€ HT
30 % CTC : 1,665 M€ HT

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

L'opération sera imputée sur une autorisation de programme à inscrire au budget prévisionnel 2007 concernant les travaux et les prestations définies ci-dessus.

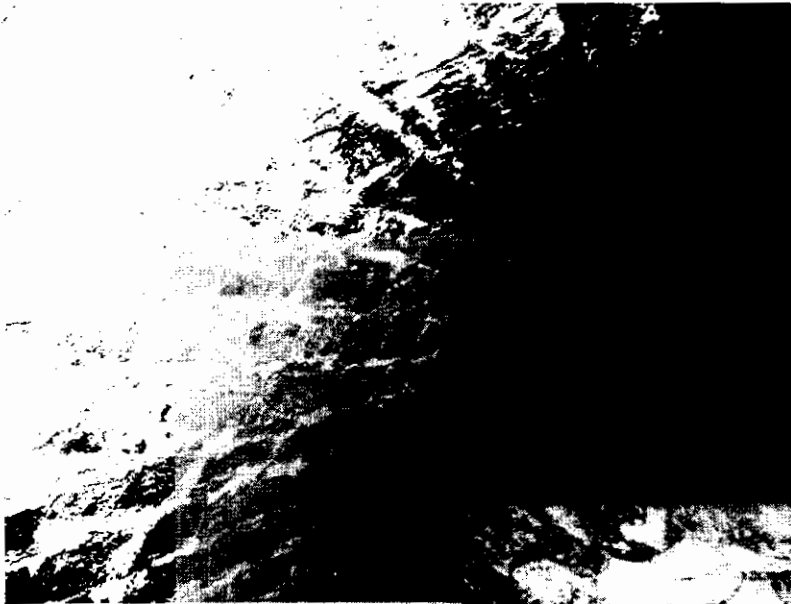
La consultation serait lancée début 2007.

5) LANCEMENT ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE MAITRISE D'ŒUVRE

La consultation concernant la maîtrise d'œuvre des travaux (mission DET, AOR et missions complémentaires) est à lot unique et la procédure retenue est l'appel d'offre européen (Article 142 I 2° du CMP 2006), en tant qu'entité adjudicatrice.

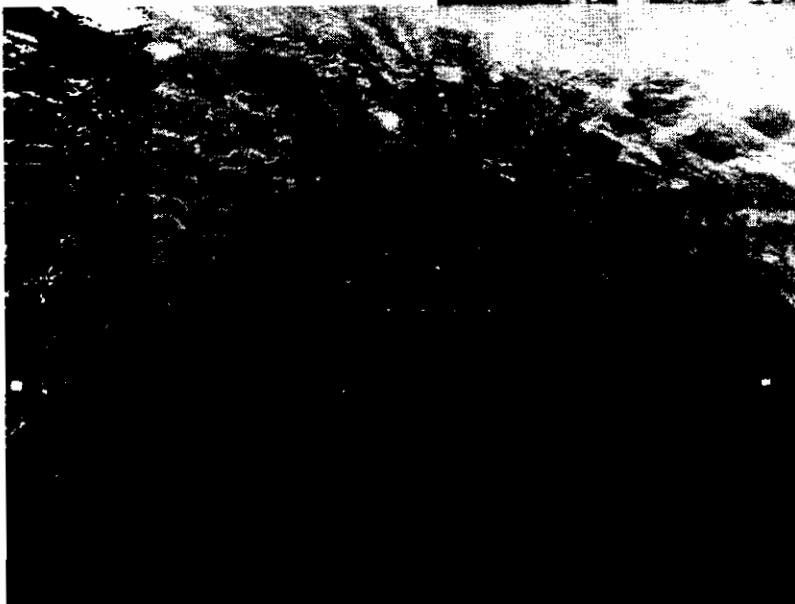
La consultation portant sur les travaux de réparation des tunnels de Ponte-Rotto et Omellina comprend deux lots correspondant à chaque tunnel. La procédure retenue est l'appel d'offre européen en tant qu'entité adjudicatrice (Article 142 I 2° du CMP 2006).

Extrait de l'inspection du Tunnel de Ponte Rotto



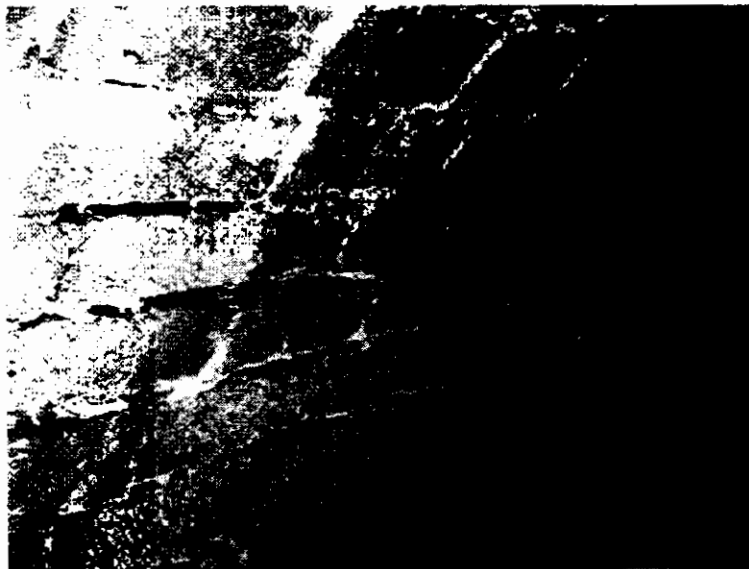
PM 110 rein droit :
Irrégularité géométrique.

PM 143 au niveau de la clé :
Déjointement du mortier et
vide de 90 cm. Le moellon a
été calé provisoirement par 2
coins de bois.

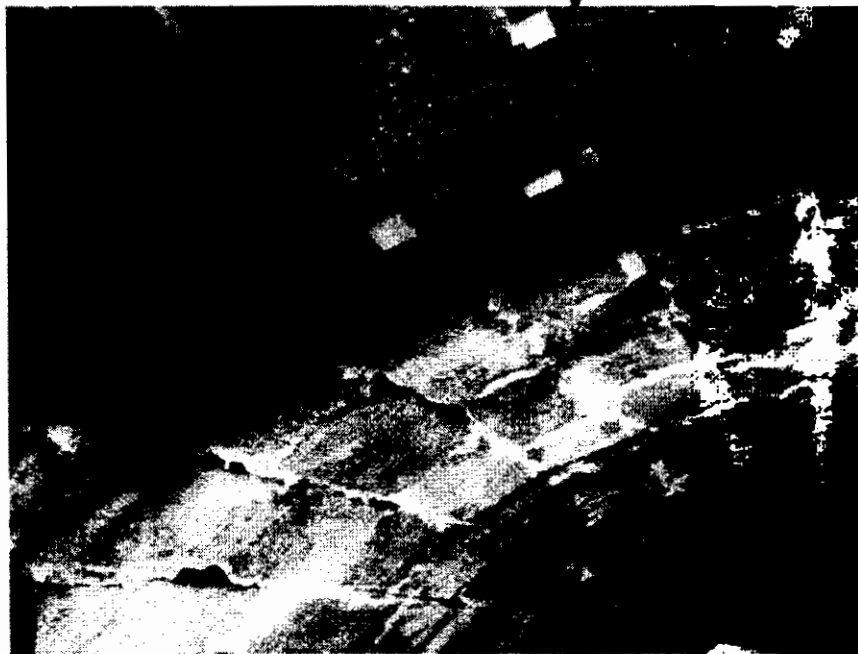


Vue PM 142 vers AJACCIO :
- cibles pour mesures de
convergence,
- zone de cintres débutant au
PM 148.

Extrait de l'inspection du Tunnel d'Omellina



Entre les PM 71 et 76 en
rein gauche.
Zone humide avec des
joints profondément
dégarnis (0/20 cm)
associée à une irrégularité
géométrique de l'ordre de 5
cm d'amplitude. Cette zone
a nécessité la pose de
coins de bois.
Sous mats à l'auscultation
au marteau.



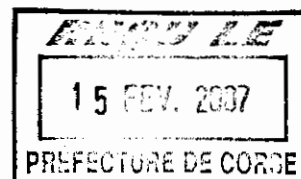
REPARATION DE TUNNELS FERROVIAIRES – PONTE ROTTO ET OMELLINA
DOCUMENTS DE PRESENTATION



Zone des PM 86 à 95 en rein gauche – Vue d'ensemble côté BASTIA.
Zone de joints profondément dégarnis (0/30 cm) ayant nécessité un calage par coins de bois.
Maçonnerie désorganisée nécessitant un calage par coins de bois.



Maçonnerie désorganisée. Absence totale de mortier d'origine.
Moellon décalé de l'ordre de 3 cm.

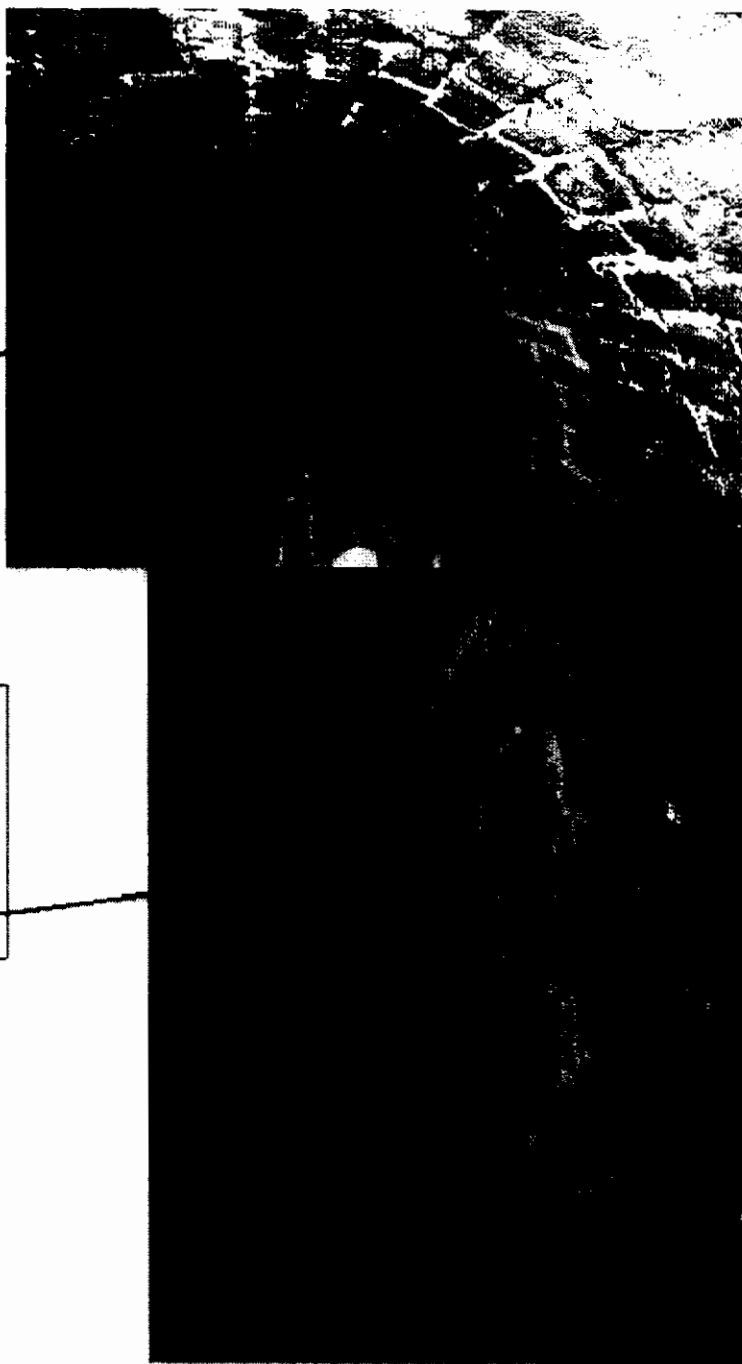


REPARATION DE TUNNELS FERROVIAIRES – PONTE ROTTO ET OMELLINA
DOCUMENTS DE PRESENTATION

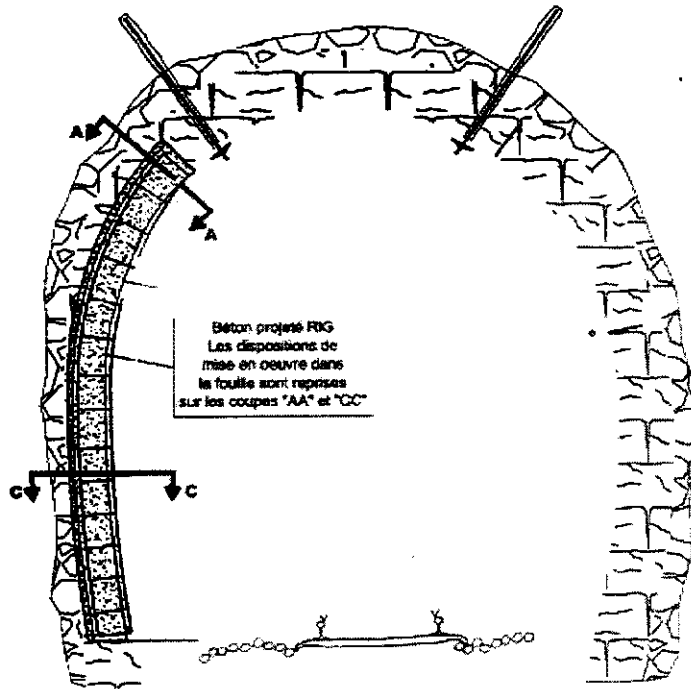
Du PM 80 - Vue
générale vers
BASTIA

Zone des PM 71 à 76

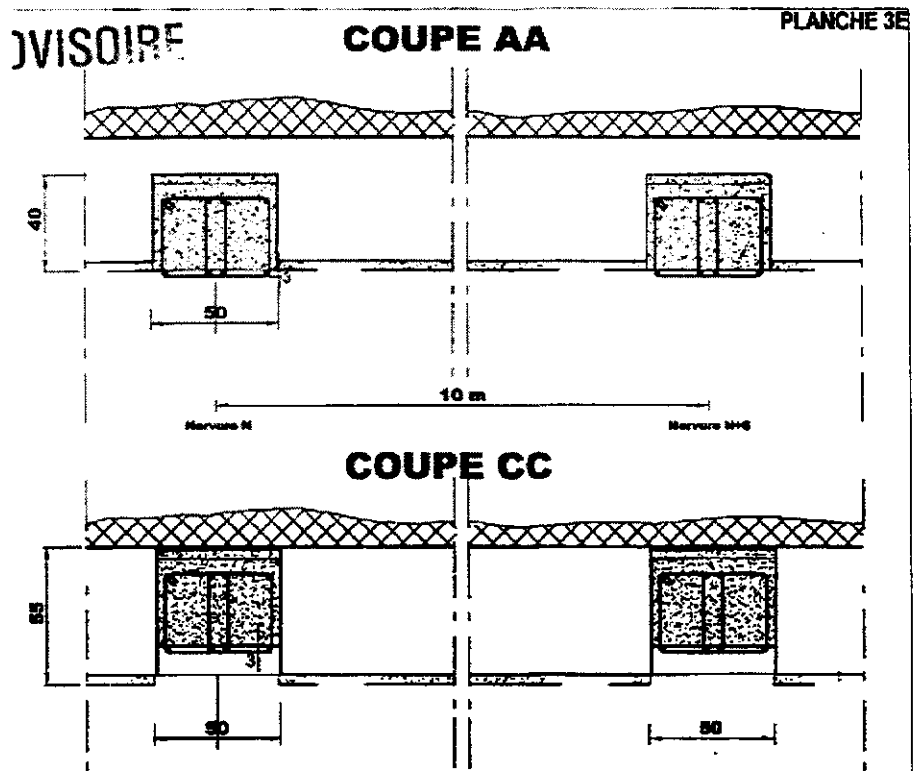
Vers PM 91 côté gauche
- Vue d'ensemble vers
Bastia.
Irrégularité géométrique
au niveau de la ligne de
naissance des PM 71 à
101.



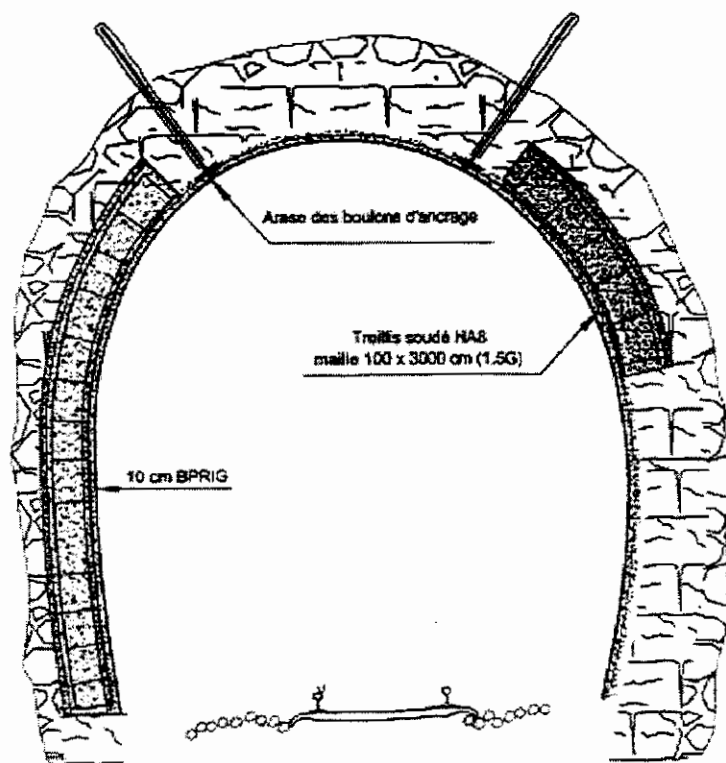
Extrait des études de projet de réparation du tunnel de Ponte Rotto



Réalisation de la nervure en béton projeté



REPARATION DE TUNNELS FERROVIAIRES – PONTE ROTTO ET OMELLINA
DOCUMENTS DE PRESENTATION



Section terminée : nervure et coque en béton projeté

